

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DDEES 109 Subventions (17.800 euros) à 4 associations du 16ème arrondissement pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (16e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 4 associations de commerçants du 16e arrondissement pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 16e arrondissement, en date du 16 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.400 euros est attribuée à l'association des commerçants de l'avenue Mozart située 75, avenue Mozart (16e) (131061 - 2015-00205) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.048 euros.

Article 2 : Une subvention de 5.400 euros est attribuée au groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour (G.C.A.V.) situé 205, avenue de Versailles (16e) (48842 - 2015-05117) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 23.270 euros.

Article 3 : Une subvention de 2.900 euros est attribuée à l'association des commerçants du marché couvert de Passy située 1, rue Bois le Vent (16e) (66421 - 2015-01685) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 11.040 euros.

Article 4 : Une subvention de 7.100 euros est attribuée à l'association des commerçants du village d'Auteuil située 3, rue Isabey (16e) (18347 - 2015-00243) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 25.684 euros.

Article 5 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 17.800 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO